

CAPA certifiés du 2 juin 2020 (10h00)

(Promotion hors-classe, et attribution de congé pour formation professionnelle)

Intro chef DPE :

- salutations,
- capa particulière car en visio = peut avoir des plus-values mais n'est pas la même chose que le distanciel,
- remerciement pour le travail important des collègues de la DPE,

Secrétariat adjoint = RECROSIO Dominique

Déclarations liminaires :

- UNSA :
 - merci à l'administration d'avoir permis à la capa de se tenir, pour leur écoute et leur réactivité,
 - le sens du paritarisme qui garantit l'équité et la transparence
 - opposition à la loi de transformation de la fonction publique, la disparition des capa laisse les personnels seuls face à leurs employeurs, alourdissent la charge des services,
 - satisfaits de la proposition qui a été faite
 - hors-classe = grade normale de fin de carrière pour tous
 - il reste le cas des personnes nées entre 1957 et 1959 en fin de carrière non promus
 - réclame une liste complémentaire
- CGT
 - interrogation sur la réouverture des écoles alors que la capa se tient en visio
 - heureusement le « petit » personnel et les enseignant-es étaient là pendant cette période de crise
 - l'éducation n'est pas une garderie
 - rappel employeur responsable de la santé de la sécurité du personnel

- renforcement de la politique de gestion managériale (loi pour école de la confiance, transformation de la fonction publique...)
 - rappel sur la disparition des CAPA mutations (exemples de refus des recours), 2 cas, à titre d'exemple, qui auraient pu être évités si rectifiés en CAPN
 - austérité dans les services publics alors que l'État a trouvé de l'argent pendant la crise, ce n'est pas au personnel de payer les résultats de la crise dont ils ne sont en rien responsable (règle de 3 % d'endettement dans la zone Euro, ...) plus rien ne justifie l'opposition à une revalorisation salariale.
- SUD éducation (décla jointe)

Éléments de réponse de l'administration :

- ne reviendra pas sur les décisions prises par le gouvernement, laisse le soin aux responsables (président, ministre..), les déclarations liminaires leur seront transmises.
- sur l'opposition de la loi de transformation de la fonction publique
« l'administration n'est pas là pour 'contrôler' les personnels et les organisations syndicale, n'aime pas le mot contrôler, préfère parler de partenariat
- fin de la transparence : non car nous serons toujours là pour vous transmettre les informations, et il reste une instance qui regroupera CTA et CHSTC qui donnera l'occasion de se justifier.
- remerciements des enseignants pour la mise en place de la continuité pédagogique, Malgré tout la loi qui est telle qu'elle est, souhait que syndicats et administrations coopèrent pour la gestion des personnels

Approbation des procès verbaux

- de la CAPA du 27 janvier 2020 :
→ Pas de remarques.
Adopté.
- de la CAPA du 10 février 2020 :
→ la page 3 du document (scanné) est quasiment illisible,
« J'allais dire on essaiera la prochaine fois qu'il soit plus lisible, mais malheureusement il n'y en aura plus. » (LOL !!!)
Adopté.

Présentation du tableau d'avancement par F.LEYOUDEC et V.Heudier :

- Statistiques globales :
 - 1148 enseignants (périmètre RH Caen) promouvables
 - 696 femmes (61 %) / hommes (39%)
 - 14 enseignants de l'enseignement supérieur (5 femmes et 9 hommes)
- Disciplines les plus représentées :
 - Lettres (Modernes et classiques) 216 promouvables (19%)
 - Mathématiques : 163 promouvables (14%)
 - Anglais / Espagnol : 159 promouvables
- Représentations par rapport aux établissements d'exercice
 - 66 % en collège
 - 31 % lycée
 - 0,8 % lycée pro et SEP
 - 1,4 % SUP
 - 1,8 % autres affectations
- âge moyen des promouvables
 - 48 ans (il faut 2 ans d'ancienneté dans le 9^e échelon)
- 2 oppositions à la promotion à la hors-classe
 - 3^e place - M.CANOT Sylvain (Mathématiques) opposition renouvelée
 - 723^e place - M.CASADI Xavier (Svt) opposition reconduite cette année

Attribution des avis recteurs pour les dix collègues qui n'ont pas été inspecté-es
(pas de modification, voir document)

Remarque. Pourquoi s'arrêter à l'avis satisfaisants pour les collègues qui n'ont pas pu avoir leur 3^e rdv de carrière ?

Réponse. Les appréciations recteur émanent d'experts ! L'avis global s'appuie sur les avis de l'inspection et du chef d'établissement, on ne peut pas mettre très satisfaisant à tout le monde, rappel que les appréciations sont contingentées.

Présentation des règles de classement

- Parmi les promouvables, 196 promotions à donner, rappel des règles de classement :
 - les 139 enseignants ayant un barème compris entre 245 et 175 points
 - 57 enseignants parmi ceux qui ont un barème de 165 points ou qui sont en fin de carrière
- Pour départager les égalités de barème à 165 points, prise en compte de deux critères :
 - enseignants en fin de carrière
 - ancienneté dans le corps supérieure ou égale à 23 ans
 - + prise en compte également de l'appréciation

Remarque (FSU et SGEN).

Orgas : Ne comprend pas forcément pourquoi avoir exclu certain-es ayant 26 ans d'ancienneté mais appréciation à consolider. Pénalité supplémentaire.
« je vois que l'administration n'a pas renoncé au bâton, à son pouvoir hiérarchique de sanctionner sans que cela n'améliore la situation du collègue. »

Admin : Effectivement l'appréciation « à consolider » est pénalisante mais justifiée par le doyen des IPR. Comme la valeur professionnelle est prise en compte les collègues attendront leur tour pour accéder à la hors classe.

Remarque (CGT).

Orgas : Très peu de promu-es en Espagnol par rapport au nombre de promouvables

Réponse : Normal compte tenu des échelons des promouvables en Espagnol.

Finalement, à moins d'1 % près, la parité est respectée dans l'accès à la hors-classe.

2. Attribution des congés de formations professionnelles 2020-2021

Un groupe de travail aurait dû avoir lieu avec les organisations syndicales mais en raison du confinement, cela n'a pas eu lieu.

- Quelques remarques de l'administration
 - Des collègues ayant obtenus un congé pour formation professionnelle mais se sont désistés, parfois plusieurs fois d'affilé. Ce n'est pas normal, avec la fusion des académies, de nouvelles règles seront mises en place. (Très certainement, si on refuse une fois avec motif non valable, on ne pourra pas prétendre au congé l'année suivante).
 - Pour les projets de changement de carrière, certains collègues rencontrent Mme Vannier et ont un dossier solide, alors que d'autres ne viennent même pas au rendez-vous et n'ont pas de réel projet. → Les premier-es sont avantagé-es.
 - Certains collègues ayant obtenu le CFP ont demandé un report en raison de la crise sanitaire, le calendrier de la formation qu'ils devaient suivre est modifiés. → Réponse : C'est impossible. Nous disposons d'une enveloppe réduite de moyens et ne pouvons prendre sur les moyens de 2020-2021.
 - Liste complémentaire composée de 6 certifié-es et 1 agrégé-e.

- 5 désistements de personnels ayant obtenus le CFP :
 - Histoire-Géographie : Mme Dubois-Ecolasse
 - Lettres : Mme Llorca
 - Maths : M. Esnault
 - Sciences Physique : M. Sambushi
 - SVT : Mme Bobhour Charlotte

- + 1 désistement de la liste complémentaire :
 - Lettres Modernes : Mme Chaveau

- Rappel des règles pour l'attribution d'un CFP :
 - 80 % des demandes des agents pour l'agrégation
 - toutes les demandes ne sont pas de même durée, on ne dépasse jamais 10 mois (240 mois à attribuer chaque année)
 - Au minimum 5 ans d'attente
 - Vigilance à la répartition des matières et des corps (certifiés / personnel admin...)
 - 20 % des demandes des agents pour reconversion

- Rencontre avec Mme Vannier (conseillère mobilité carrière) qui étudie les demandes

Pas de remarques.

Fin de la CAPA. Nous souhaite beaucoup de courage puisque la réouverture de tous les établissements a eu lieu, et nous rappelle d'être très vigilant·e·s.